

Le Service de Remplacement et Groupama renouvèlent leur partenariat

Le 11 février, Stéphane Minguet, Président du Service de Remplacement du Gers, et Eric Darroux, Président de la fédération départementale des caisses locales Groupama du Gers, ont réaffirmé leur volonté de maintenir le partenariat entre les deux entités et de poursuivre leur collaboration en faveur des agriculteurs.

Un partenariat pérenne au service du monde agricole

Depuis de nombreuses années, le Service de Remplacement et Groupama ont tissé des liens de complémentarité au service des exploitants. Le service de remplacement, qui est un groupement d'employeurs, met des salariés qualifiés à la disposition des chefs d'exploitation afin d'assurer la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies. De son côté, Groupama prend en charge, dans le cas d'un arrêt de travail ou d'un décès suite à un accident ou une maladie, une partie des frais de main d'œuvre occasionnés par le remplacement de l'adhérent ayant souscrit un contrat d'assurance Service de Remplacement.

Avec la signature de cette convention, nous renouvelons notre volonté commune de proposer des prestations complémentaires contribuant à sécuriser le fonctionnement des exploitations et à la sérénité des exploitants.

De valeurs partagées

Ce partenariat repose également sur des engagements communs aux 2 partenaires :

- Améliorer les conditions de vie des agriculteurs et contribuer pleinement à leur protection sociale
- Contribuer à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies
- Contribuer au maintien de l'emploi local et ainsi participer à l'activité économique dans les territoires

« Notre ADN, c'est l'humain et la proximité. Par la signature de cette convention avec le Service de Remplacement du Gers, nous confirmons un partenariat fort et pérenne au service des agriculteurs de notre département » déclare Eric Darroux, Président de la Fédération Groupama du Gers.

- 180 agents de remplacement qualifiés pour remplacer tous les agriculteurs du territoire dont 30 CDI

- 4 collaboratrices administratives pour vous renseigner sur le SR

Vous pouvez vous faire remplacer en cas de : maladie-accident-décès, maternité, paternité, formation, responsabilité professionnelle, épreuves de la vie, formation Pompiers volontaires.

Contact au 05.62.61.77.90 ou gers@servicederemplacement.fr

(Communiqué)